



L'ÉCOLE - C'EST NOTRE AFFAIRE

5

Mise à jour du CCCSO – 2017

Dates à retenir :

Le dimanche 1^{er} octobre 2017 à 13 h 30 : réunion du Conseil sectoriel national, Salle de bal B, l'hôtel Intercontinental

Du 2 au 6 octobre : Congrès du SCFP national, Palais des congrès du Toronto métropolitain

Le mercredi 4 octobre : Q et R sur la restructuration, 18 h 00 à 20 h 00, Congrès du SCFP national, Salle 716, Palais des congrès du Toronto métropolitain

Les 11 et 12 novembre : réunion des dirigeants – mise à jour sur la restructuration et la fiducie d'avantages sociaux

Le 1^{er} février 2018 : entrée en vigueur des prestations conformément à la Fiducie d'avantages sociaux des travailleurs et travailleuses de l'éducation du SCFP

Du 25 au 29 mars 2018 : Conférence du CCCSO, Sheraton Parkway North, Richmond Hill

Septembre 2017

Vous trouverez dans cette mise à jour :

- Le règlement concernant la contestation fondée sur la Charte
- La restructuration
- Le Comité central des différends
- Le Groupe de travail provincial sur la santé et la sécurité
- Le Groupe de travail sur l'invalidité à long terme
- La Fiducie d'avantages sociaux
- La collaboration professionnelle
- Célébrons nos réussites !

Le règlement concernant la contestation fondée sur la Charte

En juin, à l'échelle de la province, 93 % des membres votants du SCFP se sont prononcés en faveur du règlement, ou recours, intervenu pour ce qui est de l'ingérence du gouvernement dans notre droit à la libre négociation collective, en 2012.

Malheureusement, il nous a été impossible de convaincre un arbitre d'autoriser un administrateur en tierce partie à s'occuper des paiements. En conséquence, la Couronne collabore maintenant avec les conseils scolaires pour verser les dédommagements aux membres admissibles. Les délais prévus (d'août à décembre 2017) sont présentés ci-dessous :

- **Le 31 août** - les conseils scolaires transmettaient à la Couronne des données concernant tous les employés couverts par une convention collective du SCFP entre le 1^{er} septembre 2012 et le 31 août 2014. Celles-ci n'ont suffi qu'à déterminer la question de savoir si les membres avaient travaillé pendant la période précitée. Aucun autre détail n'a été fourni.
- **Le 15 septembre** : la Couronne faisait parvenir les données au SCFP aux fins de vérification.
- **Du 15 au 26 septembre** : le SCFP transmettait les données pertinentes à chaque section locale au président de cette dite section locale.

- **Du 15 septembre au 1^{er} octobre** : le SCFP mettra tout en œuvre pour informer ses membres de leur droit à une indemnité en vertu du Procès-verbal du règlement. (Par voie de lettre distincte, nous communiquerons aux présidents des sections locales des idées sur la façon de faciliter ce processus).
- **Du 1^{er} octobre au 10 novembre** : les demandes de correction pour ce qui est du droit d'un membre devront être déposées.
- **Le 14 novembre** : tous les avis de différend / toutes les demandes de correction concernant le droit à une compensation doivent avoir été présentées à l'arbitre par le SCFP.

Remarque : ces dates conforment à l'accord convenu entre la Couronne et le SCFP de prolonger les délais de deux semaines. Nous aurons ainsi plus de temps pour rejoindre les membres et pour loger les litiges.

Le CCCSO prévoit que les dédommagements seront versés aux membres d'ici la fin janvier 2018.

Le SCFP et le SCFP-Ontario ont créé un site Web à l'intention des membres pour qu'ils puissent vérifier s'ils figurent sur la liste de compensation. Pour en savoir plus, consultez bill115.cupe.on.ca/fr. (Pour les informations en anglais, consultez bill115.cupe.on.ca.)

Toute question portant sur le règlement devrait être envoyée par courriel à reglementprojetdeloi115@scfp.ca.

La restructuration

La motion suivante a été adoptée lors de la dernière conférence du CCCSO :

« Je propose que la soumission sur la restructuration soit renvoyée au Comité aux fins de révision en fonction des commentaires reçus à la suite des réunions régionales et de cette conférence. Une réunion spéciale sera convoquée pour établir les règlements administratifs et un budget ».

Depuis, les libéraux ont déposé une loi qui rend la négociation centrale obligatoire. En conséquence, il est encore plus important de nous doter d'une structure de négociation qui soit reconnue par les Statuts nationaux.

Par l'entremise du Sous-comité de restructuration, le CCCSO recommande de former un

Conseil des syndicats. À l'instar d'autres conseils au sein du SCFP, nous aurions accès aux fonds à frais partagés, nous pourrions appliquer directement aux fonds de défense, nous serions responsables des campagnes provinciales, de la négociation et de la mise à exécution des conventions collectives pour ce qui est du libellé négocié.

Les dirigeants du SCFP national et du SCFP-Ontario nous soutiennent entièrement dans notre évolution dans ce sens.

Qu'est-ce que cela signifie pour l'autonomie locale?

- Les sections locales maintiennent leur autonomie en vertu des Statuts du SFCP national.
- Ceci ne modifie en rien les droits/rerelations actuels. Cela ne fait que formaliser le rôle que le CCCSO joue présentement.
- Les sections locales peuvent choisir de s'affilier au Conseil, ou non.
- En vertu de la Loi sur la négociation collective dans les conseils scolaires, les sections locales peuvent loger localement des griefs relatifs au libellé central.
- Les sections locales maintiendraient leur nombre de délégués aux congrès conformément aux Statuts du SFCP national et du SFCP-Ontario.

Selon la motion, nous avons fait parvenir aux dirigeants des sections locales des règlements administratifs et un budget provisoires pour le Conseil. Une réunion des dirigeants aura lieu à la mi-novembre, réunion au cours de laquelle nous procéderons à un vote sur les règlements administratifs et sur le budget.

Pour gagner en efficacité, il faut changer.

Ayons confiance en notre capacité à gérer ensemble ces changements.

Le Comité central des différends

(Chris Wilson, Sylvain Piché, Tammy Graham, Terri Preston, Jim Morrison)

Nous avons logé près de 60 différends centraux. La majorité d'entre eux ont été résolus et quatorze seront portés en arbitrage. Pour ce qui est de ces arbitrages, nous avons sollicité l'assistance du SFCP national.

Le Groupe de travail provincial sur la santé et la sécurité

(Don Postar, Michele Lalonge-Davey, Vicky Evans et Chris Sutton)

Le Groupe de travail provincial sur la santé et la sécurité se réunit toutes les deux semaines. Il est à préparer un outil interactif pour mieux expliquer aux membres et au personnel des conseils scolaires les différents protocoles et textes législatifs liés à la violence en milieu de travail. En outre, il y sera clairement décrit comment signaler les incidents de violence dans le cadre de ce système.

De plus, un sous-comité examine comment accorder aux employés ayant la charge d'étudiants aux antécédents de comportement violent l'accès aux informations à leur sujet, y compris celui aux Dossiers scolaires de l'Ontario (DSO).

Le Groupe de travail sur l'invalidité à long terme

(Catherine Taggart, Nora Shaughnessy, Vern Andrus et Michel Revelin)

Le premier rapport du groupe est attendu au cours de l'année prochaine.

La Fiducie d'avantages sociaux

Les fiduciaires nommés collaborent avec nos experts-conseils à la conception d'un régime durable à l'avenir.

La Fiducie d'avantages sociaux des travailleuses et travailleurs de l'éducation du SCFP disposera bientôt d'un site Web qui sera actualisé régulièrement. Là, les membres pourront obtenir des renseignements courants alors que nous mettons la fiducie sur pied.

Consultez la page Web à www.cupe-ewbt.ca.

La collaboration professionnelle

Le ministère de l'Éducation, les associations de conseillers scolaires et les syndicats sont à développer des ateliers à l'intention des administrateurs des conseils scolaires et des dirigeants des sections locales pour leur permettre de poursuivre leurs travaux sur la collaboration professionnelle. Ces ateliers auront lieu dans les régions de toute la province.

Nous devons faire entendre nos voix lors de ces sessions. Nous devrions songer aux domaines où notre apport pourrait être le plus important pour assurer le meilleur fonctionnement général du système, devons-nous avoir notre mot à dire, en temps opportun, dans la prise de décision.

Certaines sections locales nous ont informé que, dans le cadre de cette initiative et pour la première fois, les aides-enseignants (AE) participent à l'élaboration de plans de sécurité. Dans d'autres encore, des éducateurs de la petite enfance accrédités (ÉPÉA) assistent aussi pour la première fois à la soirée de rencontre avec les parents.

Nous encourageons les dirigeants des sections locales à s'asseoir à ces tables et à veiller à ce que nous soyons reconnus et appréciés à titre de membre de l'équipe scolaire.

Célébrons nos réussites !

Cette future section régulière de notre bulletin d'information braquera les projecteurs sur les réalisations de diverses sections locales. N'hésitez pas à nous transmettre toute réussite que votre section locale souhaite partager !

Faites parvenir à osbcc@cupe.on.ca.

Veiller au bon déroulement de l'Accord central !

Félicitations à la présidente Jenn Faulkner et aux membres de la section locale 5100 du SCFP (Conseil scolaire de district du comté de Grand Erie). Jenn nous décrit une victoire importante pour ses membres :

C14.00 CLASSIFICATION - EMPLOI SPÉCIALISÉ

En cas de classification d'un emploi spécialisé pour laquelle le taux de rémunération est inférieur à l'évaluation de sa valeur marchande locale, les parties peuvent recourir à des moyens prévus à la convention collective pour ajuster le taux de rémunération (trad.)

Jenn écrit : Avec l'aide de Jim Morrison, nous avons soumis la question de la classification d'emploi spécialisé inscrite à l'Accord central (C14.00, ci-dessus) à l'employeur pour le compte de cinq analystes de programme informatique qui estimaient ne pas être payés à la juste valeur marchande de leur classification par rapport aux employeurs de la communauté environnante, tant dans le milieu scolaire que privé. La rétention et la vacance de deux ans étaient inquiétantes et n'attiraient pas de candidats qualifiés.

L'employeur et le syndicat ont effectué des recherches sur des emplois similaires et preuve de faible salaire fut faite. Le processus ne fut pas rapide et il aura fallu environ six mois de recherche.

Le département des ressources humaines du conseil scolaire a reconnu qu'il devait rendre le Conseil scolaire du district du comté de Grand Erie plus attrayant pour le public, car les curriculums vitae qu'il recevait étaient loin d'approcher le niveau de qualification escompté.

La section locale 5100 a accepté l'offre de l'employeur à l'effet d'hausser le salaire des analystes de programme informatique à 70 000 \$ par année (38,46 \$ de l'heure), à compter du 1^{er} septembre 2017. L'augmentation comprenait la hausse de 1,5 % au 1^{er} septembre, soit une majoration d'environ 12 000 \$ par année.

Les brochures sur la carrière du CCCSO

Merci au confrère Bill Campbell et aux membres de la section locale 979 qui ont obtenu l'accord de leur conseil scolaire pour y distribuer les brochures sur la carrière du SCFP aux élèves de 10e année.

Ils ont commandé mille de chacune des brochures suivantes : concierge, ouvrier spécialisé, employé de bureau, travailleur des bibliothèques, technicien de réseau informatique et aide-enseignant.

(Le SCFP ne représente pas les ÉPEA de ce conseil scolaire. Donc, bien qu'elle soit disponible, cette brochure n'y a pas été distribuée).

Ces brochures incitent les jeunes à envisager une carrière comme travailleur en éducation. Les sections locales peuvent faire parvenir un courriel à Dan MacKenzie au SCFP-Ontario à dmackenzie@cupe.on.ca. Faites-lui savoir le type de brochures requises, la quantité voulue et où et à qui les envoyer.

www.cccso.ca
www.facebook.com/CUPEeducationworkers
Twitter : @osbcc

MU:cope/sep491:djk